



Parti socialiste des  
Montagnes neuchâtelaises  
psmne.ch

## **23.021 - Réalisation du plan directeur des chemins pour piétons et de randonnée pédestre**

### **Intervention de Laurent Duding au nom du groupe socialiste**

Chères et chers collègues,  
Madame la Présidente,

Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt et enthousiasme du rapport 23.021 relatif à la réalisation du Plan directeur des chemins pour piétons et de randonnée pédestre.

Cet objet concrétise un aspect important de la mobilité douce par la remise en état ou la valorisation de plus de 1000 kilomètres de chemins pédestres après une analyse et un diagnostic de la situation cantonale. En effet, pour le groupe socialiste, constant dans ses positionnements, la mobilité est plurielle et se décline donc sous différentes formes dont celle mise en lumière dans le rapport 23.021.

À l'heure des profonds changements climatiques que nous connaissons, nous voyons dans le décret qui est soumis à notre approbation, une manière de valoriser un aspect important de la mobilité, celle qui se fait de la manière la plus naturelle et la plus simple, la mobilité piétonne. Valoriser ce patrimoine en optimisant l'offre, c'est aussi certainement l'occasion de permettre à davantage de personnes de découvrir une manière simple d'aller à la rencontre de nos magnifiques contrées, de refaire des liens avec le milieu naturel et, le temps d'une randonnée, de se reconnecter avec des racines parfois oubliées. Mettre de bonnes et confortables chaussures et partir en virée permet aussi de retrouver pendant quelques heures un mode de déplacement où chacun·e fixe son rythme avec un impact positif sur la santé tant physique que mentale.

Investir dans une des activités de loisir le plus utilisée nous convainc pleinement, conscients aussi que les moyens sollicités, de l'ordre de 3,5 millions sur 10 ans, restent relativement « modestes » en comparaison de ceux mis dans les routes, même si évidemment la fonction de ces infrastructures n'est pas la même.

Pour notre groupe, il s'agit d'une manière adéquate de donner encore davantage de visibilité au cadre naturel exceptionnel qui nous entoure. Promouvoir cette richesse

afin de développer le tourisme doux est un axe essentiel. Quand on parle « randonnées », on pense parfois trop vite aux itinéraires existants dans d'autres cantons (nous pensons ici notamment à ceux des Préalpes et des Alpes suisses). C'est aussi dans cette idée de valorisation de l'offre que nous avons déposé un amendement en commission demandant un rapport intermédiaire de mise en œuvre. Une offre de qualité, ayant une bonne visibilité, accessible le plus souvent en transports publics, va totalement dans le sens d'un recentrage de nos activités de loisirs vers davantage de proximité, mesure essentielle à l'atteinte des objectifs du Plan climat cantonal.

Nous tenons à remercier Neuchâtel Rando avec qui la collaboration aux dires du département de tutelle donne entière satisfaction. C'est une façon pragmatique et efficace de travailler à l'optimisation et à la requalification de ce patrimoine avec l'appui de bénévoles « utilisateurs·trices » prêts à mettre la main à la pâte pour permettre la réalisation du plan directeur des chemins pédestres, cette association ayant posé au préalable un diagnostic fin de la situation.

Au niveau de la collaboration avec les communes, nous ne pouvons que les encourager à développer toutes mesures permettant de promouvoir les déplacements à pied à l'intérieur de leur périmètre en parfaite coordination et en cohérence avec la vision du rapport que nous traitons en ce moment. La mobilité douce en milieu urbain étant un enjeu majeur afin de gagner en qualité de vie et de participer à l'atteinte des objectifs du Plan climat cantonal. Selon le découpage financier en place, les communes seront par ailleurs compétentes pour entretenir les itinéraires de randonnées pédestres. Nous ne manquerons pas de mobiliser nos élu·es locaux afin de nous assurer que cet aspect soit mené conformément aux attentes.

Pour être complet, notre groupe défend l'ajout d'une mention relative à l'échéance attendue pour réaliser ce plan directeur. Nous avons entendu les arguments du département de tutelle repris dans le rapport de la commission. Cependant, pour le parti socialiste, pour toutes politiques publiques, nous estimons essentiel que le décret stipule l'échéance à 10 ans pour finaliser ces travaux et aménagements. Même si nous avons été minorisés au sein de la commission, nous invitons le plénum à soutenir notre amendement à l'article 1 du décret afin que les chantiers avancent et se réalisent tel que mentionné dans le rapport du Conseil d'État. Sans formalisme excessif, il en va de la compétence de notre parlement de se soucier de la réalisation des objectifs temporels fixés dans le rapport 23.021, au regard du crédit-cadre soumis à notre approbation.

Nous remercions ici toutes les personnes qui ont œuvré à la concrétisation de cet objet. Nous pensons ici notamment aux nombreuses heures de bénévolat menées par les membres de Neuchâtel Rando à sillonner les itinéraires de randonnées pédestres de notre canton, et aux services qui ont œuvré à l'élaboration du Plan directeur des chemins pour piétons et de randonnée pédestre.

En conséquence, notre groupe soutiendra le rapport et le décret qui sont soumis à notre appréciation en suivant le raisonnement mentionné ci-avant au niveau de l'article 1 (soutien unanime à notre amendement). Nous soutiendrons sans réserve l'amendement à l'article 5 du décret, fruit d'un consensus au sein de la commission.

Merci de votre attention.

Pour le groupe socialiste,  
**Laurent Duding**